



Owners' and Residents' Association of Lake Bernard  
L'Association des propriétaires et résidents du lac Bernard

Le 5 mai 2020

L'honorable Geneviève Guibault  
Vice-première ministre  
Ministre de la Sécurité publique  
Ministère de la Sécurité publique  
10, rue Saint-Antoine Est  
Bureau 11.87  
Montréal (Québec) H2Y 1A2

Madame la Vice-première ministre,

Au nom de l'Association des propriétaires et résidents du Lac Bernard, je tiens à vous exprimer nos vives inquiétudes quant aux restrictions qui continuent d'empêcher les non-résidents d'accéder à leurs propriétés au Québec.

Nous comprenons pourquoi votre gouvernement a dû prendre des mesures il y a quelques semaines, alors que le nombre de cas de COVID-19 augmentait à Ottawa et que cela a été jugé nécessaire pour éviter que de nouveaux cas n'apparaissent dans la région de Gatineau.

Maintenant que les données ont changé, nous croyons fermement qu'une interdiction de se déplacer entre Ottawa et la région de Gatineau n'est plus justifiée.

Le 1<sup>er</sup> mai 2020, Vera Etches, médecin chef en santé publique de la ville d'Ottawa, a déclaré qu'Ottawa se trouvait officiellement dans la période post-pointe en termes de transmission communautaire de la COVID-19. Elle a fondé sa décision sur le fait que moins de personnes sont hospitalisées. En outre, au 2 mai, aucun nouveau cas n'avait été signalé depuis la fin du mois d'avril, à l'exception de foyers dans les résidences pour personnes âgées, les établissements de soins de longue durée et les maisons de soins infirmiers.

En attendant, à Montréal, c'est une autre histoire. L'état d'urgence a été prolongé le 2 mai car la ville continue d'être l'épicentre de l'épidémie de COVID-19 au Québec avec près de 15 000 cas. Et pourtant, les Montréalais pourront visiter leurs propriétés des Laurentides lorsque les restrictions de déplacement seront levées? Nous ne comprenons pas pourquoi l'interdiction de déplacement demeure pour la région d'Ottawa-Gatineau alors que les données n'étayent pas cette mesure.

La plupart des propriétaires riverains du lac Bernard vivent à moins de deux heures de leur propriété. Un trajet en voiture jusqu'à leur propriété ne nécessite aucun arrêt. Restreindre la visite de magasins peut se justifier, mais non un trajet sans arrêts.

Chaque jour, des milliers de personnes franchissent les ponts séparant Ottawa et Gatineau, dans les deux sens, pour se rendre au travail. Ces personnes se mêlent à leurs collègues de travail et aux autres résidents. Aucune protection efficace n'est donc assurée en empêchant le petit nombre de résidents de l'Ontario de se rendre jusqu'à leur propriété au Québec, s'ils le souhaitent.

Pourquoi rédigeons-nous cette lettre à votre intention? Parce que, malgré la pandémie, nous vivons encore dans un régime démocratique. Même en cas d'urgence, les droits des citoyens et des contribuables doivent être respectés et les restrictions justifiées. En fin de compte, les élus doivent être tenus responsables et doivent superviser les mesures d'urgence. Mais des mesures particulièrement restrictives comme celle-ci doivent avoir un sens. Le maintien de la fermeture de la frontière entre l'Ontario et le Québec ne peut se justifier compte tenu des faits susmentionnés.

Lorsque le moment sera venu de rouvrir les frontières provinciales, vous pourrez compter sur notre soutien et notre coopération. Nous proposons de travailler avec d'autres associations de lacs de la région de Gatineau pour communiquer des informations et des conseils clés à tous les membres - y compris les restrictions de voyage et l'interdiction de faire des achats ou de s'arrêter au Québec en se rendant à notre propriété.

Nous aimerions vous rencontrer pour explorer les moyens d'obtenir l'accès à nos propriétés. Rick Soderstrom, membre de l'exécutif de l'Association vous contactera sous peu pour organiser une rencontre avec vous. En attendant, vous pouvez le joindre au 613-230-5865.

Je vous prie d'agrérer, Madame la Vice-première ministre, l'expression de ma très haute considération.

La présidente,



Gaye Moffett

L'Association des propriétaires et résidents du Lac Bernard  
C.P. 1262, Succursale C  
Gatineau QC J8X 3X7